Votre rendez-vous d'informations

TINCQ'Infos

NUMÉRO 2
Juin 2023

TENNIS DE TABLE DE TINCQUES
2 TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE UFOLEP

Le tennis de table est un sport qui se pratique par équipe mais également en individuel. Des championnats de France sont organisés chaque année et constituent un élément fort de la saison, auxquels participent régulièrement nos joueurs.
Pour atteindre la phase finale, encore faut-il franchir les étapes départementales puis régionales (SORRUS et BOLLEZELLE en 2023) et les meilleurs d' entre eux sont ensuite sélectionnés pour la compétition nationale.

Celle-ci se déroulait cette année à Clermont-Ferrand dans le Puy de Dôme les 6 et 7 mai, et c' est ainsi que 7 joueurs de Tincques étaient qualifiés pour cette ultime compétition. Entourés de leur coaches, nos joueurs (euses) se sont particulièrement illustrés en remportant 4 médailles dont 2 titres de champions de France (Cléa CATTO en minime et Timothé MOURET en junior)

A l' aube de ses 30 ans d' existence, le club de Tincques compte aujourd' hui près de 60 licenciés de tous âges et rayonne dans tous les championnats du secteur.

> PAGE 2
- Budget prévisionnel 2023
- Le don d'organe

> PAGE 3
- Inauguration du City Stade
- Les travaux à l'église St Hilaire

> PAGE 4
- Le futur commerce multi-services
- Du côté de l'Union Musicale

> PAGE 5
- 27 mai 2023- 80ème anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance
- Les aides financières en matière d'assainissement collectif

> PAGE 6
- La fête des écoles Participation de la commune
- Les diplômés de l'année
- Ouverture de la dechetterie d'Avesnes le Comte
- A vos agendas

Budget prévisionnel 2023
CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA FISCALITÉ ?

LES DONNÉES NATIONALES

L'Etat a supprimé la Taxe d'habitation pour tous les propriétaires d'une résidence principale (les propriétaires de résidences secondaires continuent à payer l'impôt)
L'Etat a augmenté les bases d'imposition de 7,1 % pour tous les propriétaires; celles-ci sont ensuite multipliées par les taux (%) votés par les collectivités à savoir l'intercommunalité, la taxe des ordures ménagères (TEOM) et la commune

LES DONNÉES INTERCOMMUNALES (CCCA)

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
La contribution annuelle de la CCCA pour le SMAV = 5 millions
La participation de la CCCA sur son budget = 418 000€
le reste sera financé par les particuliers en augmentant la TEOM de 17,64 % à 20,03% (soit 4,6 millions)
La taxe GEMAPI est maintenue à 8,50€/habitant
Augmentation du prix du m3 d'eau assaini de 3,50 à 3,57€/m³ en raison de l'inflation et de l'indexation du coût des emprunts sur le taux du livret A.

LES DONNÉES COMMUNALES

Compte-tenu de l'augmentation des taxes ci-dessus et de la situation économique actuelle, le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 14 avril, de ne pas toucher aux taux d'imposition qui sont les suivants :

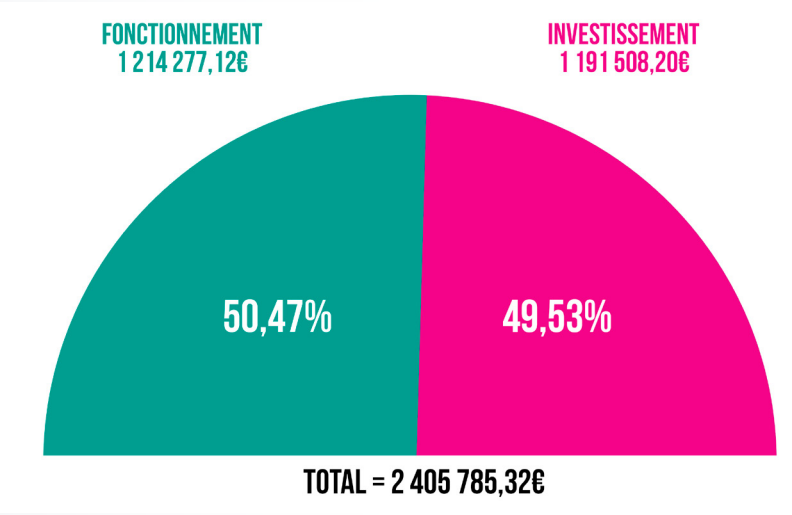

Foncier bâti = 39,03 %
Foncier non bâti = 39,83 %
taxe d'habitation = 12,55 %
(résidence secondaire)

le point sur la dette : 4 prêts bancaires sont en cours; le montant annuel des indemnités de remboursement est de 11 300€.
Le budget voté à l'unanimité s'équilibre cette année à 2 405 785,32€.

LES PRINCIPALES DÉPENSES CETTE ANNÉE SERONT LES SUIVANTES :

Abondements de la commune aux compétences de la CCCA :
- Assainissement collectif (Béthencourt) = 43 000€
- Ruissellement/inondation (chemin entre 2 villes) = 20 011€

Travaux pour la création d'un commerce et son logement, environ 300 000€ (selon résultat de la consultation des entreprises)
Vidéo protection à Tincquette et au cimetière = 17 000€
Eglise St Hilaire, rénovation de la sacristie et de l'enceinte murale extérieure par un chantier d'insertion = 17 000€
City stade (mobiliers urbains, plantations, clôture) = 7 500€
Ecole (remplacement de la VMC et réalisation d'une fresque murale) = 4 000€
Complexe sportif (abattage d'arbres, remplacement du chrono basket et installation d'un adoucisseur d'eau) = 11 000€
Matériel communal (équipement de sécurité du personnel et élagueuse) 2 500€
Plantations rue principale et rue de chelers 4 500€

En cours d'étude :
Rénovation des trottoirs en enrobé dans les rues Donatien Lemaire et du Bois (devis en cours) sous réserve de la situation des branchements individuels à l'assainissement collectif.

Le don d'ORGANE

2 actions en faveur du don d'organes ont été menées dernièrement dans la commune par un jeune tincquois, Antoine SENECHAL lui-même greffé du cœur à l'âge de 17 ans.
Avec les membres de son association (France ADOT 62) il saisit toutes les occasions pour combattre les idées reçues en ce domaine et surtout expliquer aux populations que ce geste est important car il permet de sauver des vies.
C'est ainsi qu'une sensibilisation sur le sujet a été faite aux élèves de notre école (CM1 et CM2) et également aux nombreux marcheurs lors du parcours du cœur organisé le dimanche 14 mai par le Comité des fêtes.
La municipalité contribuera au soutien de cette action humanitaire en aidant Antoine dans ses démarches.

Inauguration DU CITY STADE

● L'inauguration de ces installations déjà très utilisées est en cours de préparation. La date du vendredi 30 juin 2023 (à partir de 17h) a été proposée, demeurant pour l'instant sous réserve de confirmation de l'agenda des officiels
Les associations sportives de Tincques ont été sollicitées pour l'organisation d'animations et la traditionnelle coupure du ruban tricolore est prévue en présence des officiels, des entreprises et des enfants de l'école.
Cette manifestation sera accessible à tous les publics.

Les travaux à l'église ST HILAIRE

Des travaux ont été entrepris depuis quelque temps dans notre église. Tout d'abord au niveau de la sacristie qui était restée en l'état depuis de nombreuses années et qui a fait peau neuve aujourd'hui (coût des travaux d 'aménagement 4 900€)
Ensuite sur les murs extérieurs qui font l'objet d'un ravalement total des pierres et autres matériaux. Ce chantier qui demandera plusieurs semaines est réalisé par le chantier d'insertion Le Coin Familial (coût des travaux 15 000€)
Un rendez-vous est par ailleurs programmé avec la Fondation de France et le Département afin de poser un diagnostic sur l'état de la tour clocher.
Un appel est lancé à celles et ceux qui pourraient donner des pierres blanches (s'adresser en mairie ou directement au chef du chantier).

Le futur commerce MULTI-SERVICES

APRÈS L'ACQUISITION DE L'ANCIEN CAFÉ L'ESTAMINET PAR LA COMMUNE, LA CRÉATION D'UN COMMERCE MULTI SERVICES EST SANS AUCUN DOUTE LE PROJET PHARE DE CETTE ANNÉE 2023.

● Le marché de travaux va être lancé d'ici quelques jours par l'architecte en charge des aménagements. Les travaux estimés à environ 300 000€, consisteront à aménager un commerce moderne au rez-de-chaussée ainsi qu'un grand logement à l'étage (3chambres). Ce dernier remis aux goûts du jour pourra être loué indépendamment du commerce.

● Les subventions attendues pour la réalisation de ce projet seront au rendez-vous et permettront sans aucun doute à la commune de supporter les coûts de façon sereine.

● Quant à la sélection d'un futur exploitant, la démarche est bien engagée et un candidat motivé a retenu l'attention des élus en charge du projet. Outre le soutien financier de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental, ce projet n'aurait pas vu le jour sans l'aide précieuse des acteurs locaux tels que la Chambre de Commerce d'Arras et l'association Initiative Ternois Artois 7 vallées.

Du côté de L'UNION MUSICALE

La fanfare d'origine

Les 2 chefs réunis lors du concert

L'UMT d'aujourd'hui

C'EST LE DIMANCHE 23 AVRIL QU'UN DOUBLE CONCERT ÉTAIT DONNÉ DANS LA SALLE POLYVALENTE AFIN DE FÊTER LA 101ÈME ANNÉE D'EXISTENCE DE L'UNION MUSICALE DE TINCQUES.

● Pour cette occasion, l'harmonie de Maresquel-Ecquemicourt était invitée et le public a pu assister à 2 aubades de qualité.
Les 60 musiciens présents se sont ensuite réunis sur le même plateau afin de jouer un final qui a ravi les spectateurs.

● Le samedi 17 juin prochain à l'occasion de la fête de la musique, l'UMT propose un concert ouvert à tous, avec possibilité de restauration sur place (buffet froid - inscriptions préalables avant le 8 juin auprès de Gilles Lefebvre en mairie ou Michel Legrand).

27 mai 2023- 80ème anniversaire de la création du CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

La date du 27 mai est inscrite dans le calendrier comme la journée nationale de la Résistance, en hommage à celles et ceux qui ont pris tous les risques, bravé la plus barbare des répressions, accepté la mort pour incarner les valeurs de la France quand elle avait un genou à terre et ainsi sauver l'honneur et l'avenir de notre Nation.
Les combats menés par les résistants ont mis à mal l'armée d'occupation, ont préparé la libération et permis d'entretenir l'espoir.

PARMI CES HÉROS, UNE TINCQUOISE AU NOM DE MARIA BARRAS (1895-1981)

Bref Historique

Madame Maria BARRAS née le 1er octobre 1895 à Tincques.
Elle a été arrêtée par la Gestapo en 1942 pour actes de résistance. Elle fut emprisonnée à Arras jusqu'au 15 avril 1942, puis transférée à la prison de Loos jusqu'en novembre suivant puis emmenée à la prison Vandamme-Lille jusqu'au 31 juillet 1943, condamnée par le tribunal militaire d'occupation à la déportation et 3 ans de travaux forcés. Mme BARRAS fut dirigée vers l'Allemagne avec un groupe de 50 femmes, dans un wagon à bestiaux, qui mit quatre jours pour atteindre Aix-la-Chapelle où elle fut enfermée dans un cachot. Sans aucun ménagement, des soldats armés, accompagnés de chiens policiers, emmenèrent ces malheureuses femmes dans un camp nazi à Cologne où elles y restèrent quelques jours pour partir ensuite à Francfort et après à Nuremberg. Le 13 août 1943, c'est sur Munich, que Mme BARRAS fut internée durant sept mois. Elle fut ensuite transférée au camp de Dachau, pour le travail forcé dans une usine de guerre, où elle est restée jusqu'au 1er mai 1945, date à laquelle elle fut libérée par l'armée américaine.

Madame BARRAS fut désignée d'office le 13 février 1945 pour faire partie du conseil municipal de Tincques, puis le 29 avril suivant, le corps électoral ratifia à une forte majorité cette désignation. Monsieur Amédée Barras, son frère, était autorisé à siéger officiellement aux lieu et place de sa sœur déportée en attendant son retour.
Par décret en date du 14 janvier 1960, la croix de chevalier de la légion d'honneur a été attribuée à Madame Maria BARRAS de Tincques. C'est à titre militaire et comme déportée, résistante de la guerre 1939-1945 au groupe Réseau Shelburn où elle avait le grade de sous-lieutenant que cette distinction a été accordée à Madame BARRAS.

Mai 1945 : retour de déportation de Madame Maria BARRAS.
Mai 1960 : remise officielle de la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur et de la Croix de Guerre 1939-1945 à l'ancienne déportée-résistante.
À Tincques, lors de la commémoration du 8 mai 1945, une émouvante cérémonie patriotique s'est déroulée en présence de nombreuses associations d'anciens combattants pour la remise de la Croix de chevalier de la Légion d'Honneur et de la Croix de Guerre,à Madame Maria BARRAS.

Sur la place publique, face au monument aux morts, au milieu d'une grande assistance, monsieur Maurice DELORY, conseiller général, maire de Tincques, officier de la Légion d'Honneur, accueillit Madame Maria Barras. Il prononça une vibrante allocution dans laquelle il fit l'éloge des déportés en y associant les morts de la résistance et de la guerre. Une vibrante Marseillaise exécutée par la fanfare de Tincques, mis fin à cette émouvante cérémonie patriotique.
Madame Maria BARRAS est décédée le 20 avril 1981 à l'âge de 86 ans.

Les aides financières en matière D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

● Pour vos travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif, vous pouvez bénéficier d'une subvention auprès de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois dans les conditions suivantes :

	Type de raccordement	Taux de subvention (depuis le 01/01/2019)	Montant maximum de l'aide (en 2019)
	Raccordement simple (majorité des cas)	50%	1200 €
	Raccordement complexe	50%	3600 €
	Gestion durable des eaux de pluie à la parcelle	50%	800 €

La subvention est allouée après vérification de la conformité des travaux par la Communauté de Communes et sur présentation des factures (entreprises ou matériaux). Minimum de dépenses: 200 € TTC. Les modalités des aides financières actuelles sont susceptibles d'être modifiées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie chaque année.

Le fête de l'école PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Depuis toujours, lors de la fête du 14 juillet la municipalité offrait des livres aux enfants de l'école ainsi que des dictionnaires aux élèves qui partiront au collège l'année prochaine. Le dictionnaire étant devenu maintenant un outil dépassé, une autre formule a été mise en place en collaboration avec l'APE.
C'est ainsi que lors de la prochaine fête de l' école qui se déroulera le samedi 24 juin, la municipalité remettra à chacun des 95 enfants, une enveloppe contenant une carte cadeau (20€ pour les 17 élèves de la classe de CM2 qui iront au collège l'année prochaine, et 15 € pour les autres), ainsi que des tickets de manège gratuits à utiliser le lundi 28 août à l'occasion de la prochaine ducasse.
Ces cartes cadeaux seront à utiliser uniquement à LA GRAND LIBRAIRIE à ARRAS et seront valables sur tous les articles en magasin (livres, matériels scolaires pour la rentrée....).
Attention, la présence de chaque enfant est requise, il n'y aura pas de remise à d'autres personnes.
La fête du 14 juillet quant à elle, organisée conjointement avec le Comité des Fêtes sera également revisitée, la municipalité mettra à l'honneur les futurs diplômés qui devront se faire connaître en mairie avant le 12 juillet au plus tard.

Les diplômés DE L'ANNÉE

Lors de la cérémonie du 14 juillet, les jeunes diplômés de Tincques seront mis à l'honneur pour leur réussite aux examens suivants : CAP, BEP, BAC, BTS licence, diplômes professionnels ou supérieurs.
Dès la connaissance des résultats, les personnes concernées sont invitées à déposer leurs coordonnées et tous renseignements utiles dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le 12 juillet au soir.
Les lauréats devront être présents lors des festivités pour recevoir une carte cadeau.

Ouverture de la déchèterie D'AVESNES LE COMTE

Situé derrière le siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, ce nouveau site a été conçu de manière à fluidifier le passage des usagers grâce à une vaste plateforme laquelle surplombe 12 bennes de tri classiques dont deux bennes équipées d'un système de trémie pour optimiser le dépôt des gravats.
En plus des bennes, des locaux plus modernes, sécurisés et adaptés seront mis à disposition aussi bien pour les agents que pour les usagers tels que les locaux à déchets électriques et électroniques, à déchets spécifiques, de réemploi et un espace Récup' à venir.
Ce site sera bien évidemment soumis au contrôle d'accès bientôt mis en vigueur sur l'ensemble des déchèteries du SMAV.

A partir du 5 juin 2023, les usagers du territoire du SMAV pourront bénéficier de ce nouveau site du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (18h30 heure d'été). Le dimanche de 9h à 13h*

Ouvrez vos agendas pour les prochaines manifestations à Tincques

samedi 10 juin à la salle polyvalente :
Fête des voisins organisée par le Comité des fêtes sur le principe
de l'auberge espagnole « vous venez avec votre panier et votre bonne humeur »

samedi 17 juin à la salle polyvalente :
Fête de la Musique organisée par l'UMT concert gratuit et possibilité de restauration sur réservation préalable avant le 8 juin

samedi 17 juin :
Sortie en bus au parc de Bellewaerde organisée par le Comité des Fêtes

samedi 24 juin :
Fête de l'école organisée par l'APE et les enseignants

vendredi 30 juin (sous réserve) :
À partir de 17h00, inauguration du city stade place de la gare